

Ce dispositif propose un accompagnement pour réduire la vulnérabilité de mon logement

Ce diagnostic est :

Gratuit

Entièrement financé dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.

Personnalisé

Adapté à mon logement et à ma situation.

Confidentiel

Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Il n'est pas transmis aux compagnies d'assurances.

Aides de l'Etat

Permet d'accéder à des aides de l'État via le Fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs).

? Plus d'info

Pour plus d'informations sur le dispositif et votre situation, ou pour vous inscrire et bénéficier du diagnostic :

 prevention.inondation-esterelcotedazur-agglo.fr

 04 22 46 11 85

Retrouvez nous également en agence au
23 rue Jean Haddad Simon à Cannes (06 400)

Le territoire de l'agglomération Estérel Côte d'Azur a été touché par plusieurs intempéries ces dernières décennies, notamment en 2010, 2011 et plus récemment en 2019. Ces épisodes météorologiques imprévisibles et récurrents rendent le territoire vulnérable.

Dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, la Communauté d'agglomération fait de la lutte contre les inondations un sujet prioritaire de la mandature. Ainsi, elle intervient sur tout le territoire pour assurer de multiples missions : entretien des ouvrages hydrauliques (barrages et bassins écrêteurs de crue, digues et canaux), réalisation de travaux de protection, veille météorologique, surveillance et entretien des cours d'eau.

Dans ce contexte, l'agglomération Estérel Côte d'Azur a développé une politique de gestion des inondations. Un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) a été déployé sur les territoires de Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Roquebrune-sur-Argens après les inondations de 2010.

Aujourd'hui, Esterel Côte d'Azur Agglomération, propose un diagnostic gratuit pour réduire la vulnérabilité des biens immobiliers et des personnes aux inondations.

L'agglomération a donc mandaté le bureau d'études MAYANE, spécialisé dans l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires, du diagnostic à la mise en œuvre des protections.

Co financeurs du dispositif :



Mon logement est-il protégé des inondations ?

Informations & inscriptions :

 prevention.inondation-esterelcotedazur-agglo.fr

 04 22 46 11 85

 **Diagnostic gratuit**





Pourquoi faire un diagnostic ?



Évaluer le risque pour mon bien
Identifier les points sensibles



Savoir agir en cas d'alerte
Adopter les bonnes pratiques avant, pendant et après les périodes d'inondation



Mettre mon foyer en sécurité
Évaluer les coûts des mesures de sécurisation et avoir un accompagnement technique, administratif et financier pour leur mise en œuvre.



Limiter les dégâts et le coût de la remise en état



Favoriser le retour à la normale



Connaître mes obligations
en lien avec le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) de ma commune

Pour qui ?

Je suis concerné(e) si mon logement est situé sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, qu'il ait été inondé ou non.

Pour m'en assurer, je contacte
le bureau d'études MAYANE :
prevention.inondation@mayane.eu
04 22 46 11 85



Le diagnostic en bref

Intervention en 1 à 2h maximum

- Échanges sur les inondations passées et sensibilisation
- Visite technique du bien par un diagnostiqueur expert en risque inondation et bâtiment
- Intervention d'un géomètre expert en topographie



Et la suite ?

Remise du rapport personnalisé en main propre qui comprend :

- La synthèse des vulnérabilités
- Les mesures techniques concrètes préconisées et chiffrées pour réduire la vulnérabilité de mon logement
- Un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) personnalisé pour l'organisation et la gestion de crise de mon logement
- Des conseils personnalisés
Si le diagnostic révèle la nécessité de travaux, vous pouvez bénéficier de subventions couvrant 80% du montant des travaux.
- Le dispositif prévoit un accompagnement complet :
 - Conseil sur les devis
 - Création du dossier de demandes de subventions
 - Suivi des demandes de subventions



Des solutions adaptées à mon bien

Exemples de mesures d'adaptation d'une habitation située en zone inondable

1. Aménagement d'une zone refuge
2. Pose de batardeaux
3. Installation d'un clapet anti-retour
4. Rehausse des équipements sensibles (électriques et chauffages)
5. Amélioration de l'étanchéité des murs et des sols.
6. Arrimage et stockage hors d'eau des produits polluants
7. Matérialisation des piscines enterrées

Bénéficiez jusqu'à 80% de subventions

